

L'entretien a eu lieu comme prévu à 16 h en fin de la manifestation du 18 mars, en présence de madame Valérie Michel-Moreaux, nouvelle préfète des Vosges et de son assistante d'une part, et de Michel Lefèvre et Franck Leloup respectivement coordinateur et trésorier de la FFMC 88, d'autre part.

L'échange s'est déroulé en trois temps.

1. Tout d'abord, puisque la préfète ne nous connaissait pas, Michel a rappelé les valeurs de la FFMC : amélioration de la sécurité routière, partage de la route entre tous les usagers, respect des droits de chacun. Puis il a également évoqué nos luttes : le contrôle technique moto, le retour aux 90 km/h, la répression routière uniquement axée sur la vitesse, le stationnement payant dans certaines villes et la maîtrise du bruit de certaines de nos machines.
2. Ont ensuite été présentées les actions de terrain de la FFMC 88 : journées ERJ (Éducation Routière de la Jeunesse), relais Calmos avec mesures sonomètre, journées « Motard d'un jour », « Reprise en main », « Rallye pédagogique », « Journée du Massif des Vosges », ainsi que notre opération airbag qui devrait être renouvelée en 2023, etc., afin de lui montrer que nous n'étions pas seulement en colère, mais aussi des acteurs de terrain qui veulent faire bouger les lignes dans le bon sens.
3. Le sujet du contrôle technique moto a été, bien sûr, le principal sujet de l'échange et nous avons rappelé que l'origine de ce projet est bien plus motivée par une histoire de gros sous liée au lobbying du Groupe Dekra et de certaines associations aux ressources financières floues et très proches de gros loueurs de trottinettes électriques qu'à une vraie préoccupation de sécurité routière. Nous avons aussi insisté sur la directive européenne stipulant que le CT moto n'est pas obligatoire dans les pays qui mettent en place des mesures de compensations, mesures qui ont déjà été réalisées dans certains pays après avoir été validées par l'UE, comme ça l'a été pour la France. Nous avons rappelé quelques chiffres : baisse de 19 % des accidents mortels à moto sur ces 10 dernières années, alors que le parc a augmenté de 30 %. De même, les défaillances techniques ne causent que 0.3 % à 0.5 % des accidents de 2RM donc l'enjeu de sécurité routière dans le cadre d'un contrôle technique est très faible.

Nous avons ensuite listé toutes les interrogations sur la nature du CT qui sont toujours sans réponse à ce jour :

- Quelles motos sont concernées ? Quid des motos anciennes ? Quid des motos tout-terrain immatriculées ?
- Quels points de contrôle sont prévus ? Quelle est l'utilité d'un contrôle uniquement visuel alors que nous effectuons ce contrôle nous-mêmes très souvent et que les concessionnaires en font bien plus quand nous apportons nos motos en révision ?
- Quelle qualification prévue pour les techniciens ? Bien évidemment, ils doivent avoir un diplôme équivalent à ceux qu'ont les contrôleurs auto (reconnu par l'État) pour éviter une pseudoformation sur place. De même, ils doivent justifier d'une assurance professionnelle couvrant tous les dommages subis par la machine pendant l'intervention, car tout le monde ne sait pas manipuler une machine pesant le plus souvent entre 200 et 350 kg. Cette assurance devra aussi couvrir le vol sur la surface d'attente.
- On nous annonce 40 points de contrôle pour 50 euros. Comment justifier ce prix de 1.25 € par point de contrôle réalisé uniquement en visuel alors que le prix moyen d'un CT auto est de 78 € (moyenne constatée par les comparateurs de prix) pour 133 points soit 0.58 € par point de contrôle ? Ce prix, plus de 2 fois supérieur, est d'autant plus incompréhensible que, contrairement au CT auto, le CT moto ne nécessite aucun investissement en matériel ou espace spécifique.

Avec le peu de réponses que nous avons aujourd'hui, n'importe qui peut se proclamer CT moto sans formation, avec juste un box et une lampe torche ! Les personnes qui nous gouvernent pensent-elles sincèrement qu'on va leur confier nos machines et nos vies sans poser de questions ?

Madame la préfète nous a écoutés avec attention, a pris des notes et s'est intéressée à nos actions de terrain. Il est toutefois clair pour elle que si le Conseil d'État a sommé le gouvernement de mettre en place cette mesure, la loi sera appliquée. Son positionnement, tel que nous l'avons ressenti, est celui de « courroie de transmission » qui remonte peut-être les demandes des citoyens, mais qui fera appliquer la loi.

Nous avons conclu cet entretien en évoquant la suite : les rencontres programmées ou déjà réalisées avec les députés et sénateurs du département, les manifestations locales, régionales et nationales, en insistant sur le danger de convergence avec d'autres mécontentements... et enfin une éventuelle désobéissance civile. Sur ce dernier point, madame la préfète a réagi fermement, mais nous lui avons répondu que si nous ne considérons pas cette démarche comme souhaitable, notre écoute du terrain nous fait penser qu'elle est fort probable. Nous l'avons assuré que le rôle de la FFMC n'est ni d'appeler à cette désobéissance civile ni d'appeler à un boycott des centres de la nébuleuse Dekra Norisko et Autocontrôle. Chaque motard est, bien sûr, libre de faire contrôler ses motos et voitures où il le souhaite, comme il est libre de recommander ou non certaines enseignes à son entourage..

En conclusion, l'échange a été dense et madame la préfète nous a consacré une heure au lieu des 30 minutes prévues, ce qui ne nous a pas donné la possibilité de débriefer les motards manifestants à la sortie de l'entretien. Il n'en reste pas moins que si ce contact a permis de mieux faire connaître notre action dans les Vosges et nos préoccupations sur le CT moto, il n'aura d'effet que si nous continuons à manifester notre mécontentement.

Nous comptons donc sur vous et votre engagement pour diffuser ces éléments afin de rallier d'autres motards à nos actions à venir et ainsi donner de l'écho à la devise de la FFMC :

**PLUS NOMBREUX = PLUS FORTS**